
15^{ème} réunion du Conseil d'administration du Partenariat RBM Ebauche de résumé des décisions

New Delhi, 11 et 12 nov. 2008



Résumé - 1ère journée

**15^{ème} réunion du Conseil d'administration -
Adoption de l'ordre du jour**

**14^{ème} réunion du Conseil d'administration -
Adoption du compte-rendu**

Validation du rapport du Comité exécutif

Validation du rapport du Directeur exécutif

Forum financier : point d'information

Conformément à la Déclaration de Paris, le Conseil d'administration du Partenariat RBM donne son accord de principe à la création d'un Forum financier visant à résoudre les goulots d'étranglement liés aux achats et aux approvisionnements dans les pays d'intervention.

Le Conseil d'administration du Partenariat RBM reconnaît la nécessité d'un tel dispositif, afin d'étudier les problèmes spécifiques et concrets liés aux achats et aux approvisionnements et de définir des solutions pragmatiques et rapides.

Créé à l'initiative de la Banque mondiale (Booster Program - Programme d'accélération de la lutte contre le paludisme), du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme ainsi que de l'Initiative du Président américain contre le paludisme, ce Forum financier regroupe différents organismes de financement (trois organismes précédemment cités, UNITAID, bailleurs de fonds de l'OCDE, etc.), sur la base du volontariat, afin de résoudre les problèmes liés aux achats et aux approvisionnements dans certains pays d'intervention. Les partenaires nationaux et internationaux concernés (partenaires techniques, intervenants nationaux, etc.) peuvent être conviés à se joindre au forum.

Le Forum financier devra rendre compte au Conseil.

Intensification du suivi et de l'évaluation du paludisme

Reconnaissance du travail existant du MERG

Actions visant à faciliter la compréhension du travail existant du MERG et des différents partenaires dans le domaine du suivi et de l'évaluation du paludisme :

- Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation par pays, de manière coordonnée entre les différents pays
- Renforcement des outils de suivi et d'évaluation (dirigé par le Fonds mondial et soutenu par les partenaires)
- Standardisation des principaux indicateurs, en collaboration avec les partenaires, afin d'évaluer les progrès de chaque pays

Intensification du suivi et de l'évaluation du paludisme

Décisions :

Le Conseil donne son accord de principe à la priorisation de l'intensification du suivi et de l'évaluation du paludisme et demande aux partenaires RBM de soutenir ces actions, notamment :

- Amélioration des mécanismes existants et renforcement des capacités de suivi et d'évaluation du paludisme (surveillance, suivi quotidien des établissements de santé, évaluation des capacités à tous les niveaux appropriés, etc.)
- Renforcement des systèmes de suivi de l'information à tous les niveaux
- Le Conseil demande au MERG de travailler avec les différents partenaires afin d'évaluer la portée, les modalités, les sites et les mécanismes d'intervention visant à améliorer le suivi et l'évaluation (budgets détaillés, délais, etc.)
- Le conseil demande au MERG d'identifier des partenaires susceptibles d'apporter un soutien en ressources humaines ou financement à ce projet

Intensification du suivi et de l'évaluation du paludisme

Dans le cadre de l'élaboration détaillée de ce projet, le MERG devra prendre en compte les commentaires des membres du Conseil d'administration du Partenariat RBM, notamment sur :

Amélioration des systèmes existants

Renforcement des capacités nationales et régionales

Clarification de la portée des activités soutenues par le Partenariat RBM dans le domaine du suivi et de l'évaluation, y compris :

- diffusion des informations à différents niveaux (Partenariat RBM, sous-région, pays et au niveau local)
- ampleur des informations
(contributions → processus → activités → résultats → impact, surveillance, systèmes d'information sanitaire traditionnels et études spécifiques concernant les insecticides, la résistance aux médicaments, la pharmacovigilance, etc).
- mise en avant des données dans les processus décisionnels
- prise en compte de tous les pays et régions en dehors de l'Afrique
- délai de suivi des informations et d'évaluation des progrès à court terme et à long terme

Réactivation du groupe de travail de gestion des cas

Le Conseil d'administration du Partenariat RBM :

Reconnaît le besoin urgent de résoudre les problèmes précédemment énoncés, par le biais de la réactivation du groupe de travail de gestion des cas

Invite l'OMS à réaliser, dans les **six** prochains mois, une première **consultation** du groupe de travail de gestion des cas reconstitué, sur la base du cahier des charges actuel, afin de résoudre ces problèmes clés

Demande aux partenaires de soutenir le groupe de travail de gestion des cas reconstitué, en réservant des créneaux horaires à la participation des experts, en finançant la création d'un secrétariat dédié au groupe de travail et en apportant toute l'aide supplémentaire nécessaire pour garantir un fonctionnement optimal.

Implications financières : à préciser en fonction des priorités définies et des sources de financement identifiées

Création d'un groupe de travail sur la recherche opérationnelle

Ce projet doit être clarifié par les différents intéressés puis réexaminé lors de la 16^{ème} réunion du Conseil d'administration du Partenariat RBM.

Protocole d'accord entre le Fonds mondial et le Partenariat RBM

Validation du nouveau protocole d'accord entre le Fonds mondial et le Partenariat RBM

Le Conseil demande au Directeur exécutif du Partenariat RBM, en consultation avec le Comité exécutif, de finaliser et de signer ce protocole d'accord avec le Directeur exécutif du Fonds mondial.

Plan de travail harmonisé du Partenariat RBM pour 2009 et budget correspondant

Le Conseil félicite le Partenariat, en particulier le Secrétariat et le Directeur exécutif, d'avoir mobilisé
16,15 millions de dollars en prévision du budget 2009 :

- Secrétariat - 5,9 M
- SRN - 4,1 M
- HWG - 6,0 M
- MERG - 0,15 M
- (Remarque : les autres groupes de travail ne disposent pas encore des promesses de financement ou des fonds prévus ou ne les ont pas encore déclarés)

Plan de travail harmonisé du Partenariat RBM pour 2009 et budget correspondant

Décisions

Le Conseil donne son accord [de principe] aux budgets de base du Secrétariat et des groupes de travail, qui reflètent les ressources actuellement disponibles sur la base des engagements et des promesses de financement : 5,9 M pour le Secrétariat, 4,1 M pour les SRN et 6,15 M pour le HWG et le MERG. Afin d'entériner cette décision, le Secrétariat doit faciliter un processus impliquant les mécanismes du Partenariat et visant à établir des objectifs clairs pour chacune des priorités définies pour 2009. Ces objectifs permettront de mesurer les progrès réalisés et de réaffecter le budget si nécessaire.

Prochaines étapes : Le budget optimal de base et les objectifs définitifs doivent être soumis au Comité exécutif d'ici le 1er décembre. La proposition du Secrétariat sera examinée par le Comité exécutif puis soumise au vote électronique du Conseil d'ici le 12 décembre, afin de permettre la conclusion d'un accord budgétaire avant le début de l'année 2009.

Le Conseil encourage le Partenariat, notamment le Directeur exécutif, à mobiliser les ressources correspondant au budget optimal, aux plans de travail et aux objectifs définis.

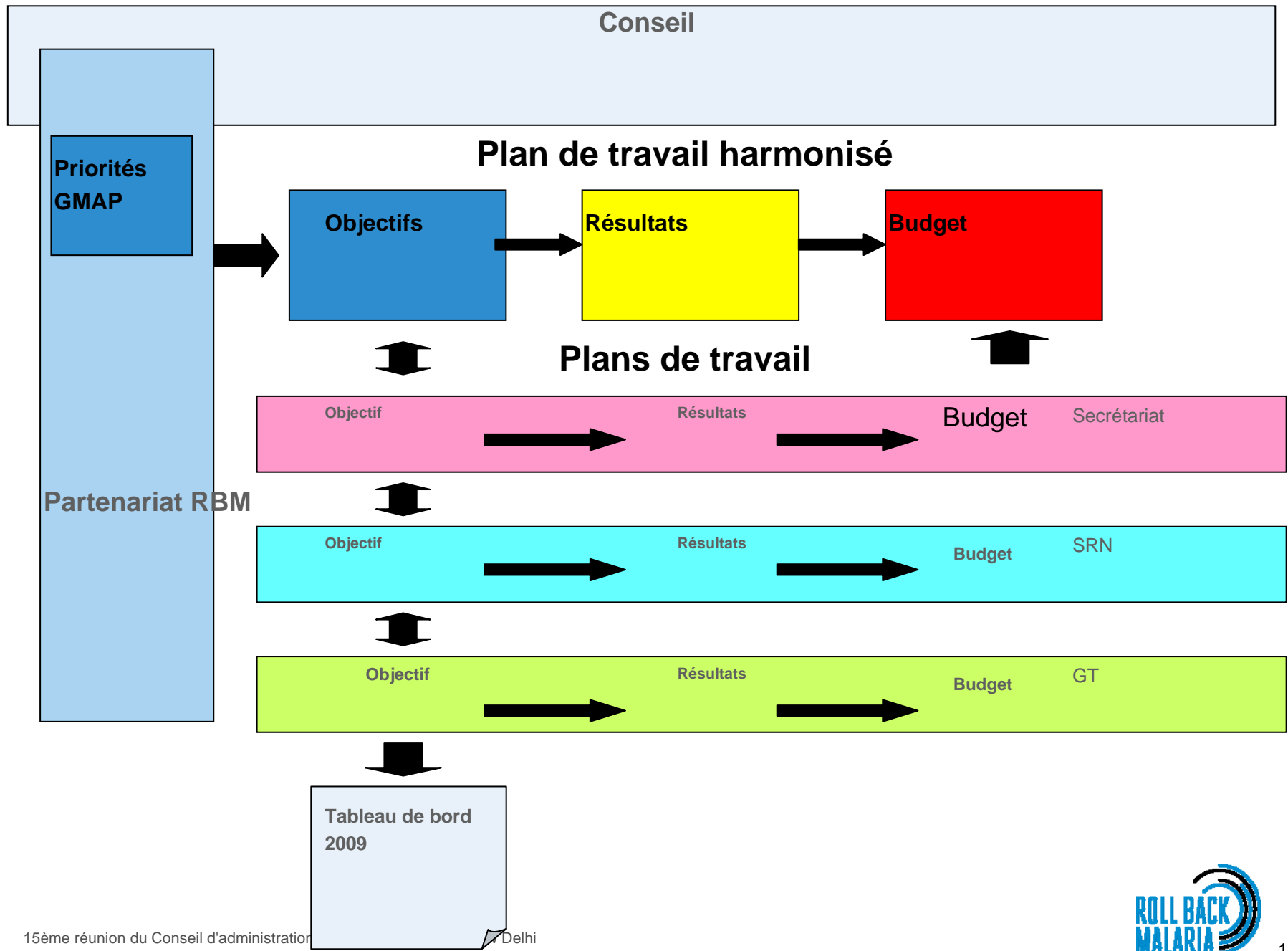
Plan de travail harmonisé du Partenariat RBM pour 2009 et budget correspondant

Décisions

Le Conseil demande au Secrétariat d'élaborer un plan sur deux ans et de le présenter lors de la 16ème réunion du Conseil d'administration du Partenariat RBM. Ce plan doit s'appuyer sur les recommandations et les priorités du GMAP, tout en établissant des objectifs et des résultats clairs ainsi que les budgets pour 2010 et 2011. Il sera révisé chaque année, lors de la deuxième réunion du Conseil d'administration. Le Secrétariat est invité à s'appuyer sur l'expertise du Conseil tout au long de ce processus et à prévoir un délai suffisant pour permettre l'examen de sa proposition par le Comité exécutif avant le vote du Conseil.

Le Conseil mettra en place un Comité de finance et d'audit.

Le Conseil demande au Comité exécutif d'élaborer et de proposer une recommandation en vue d'une éventuelle retraite stratégique en 2009, en fonction des résultats de l'évaluation, afin d'examiner le cadre opérationnel, les relations structurelles et les contributions relatives des différents mécanismes du Partenariat concernant les priorités du GMAP.



Cadre opérationnel - Clarification du rôle du Secrétariat

Secrétariat :

1. **Facilitation** des mécanismes du Partenariat, **afin de favoriser l'identification et la résolution des problèmes**
2. **Interface entre les différents mécanismes du Partenariat** (Secrétariat, groupes de travail, SRN)
3. **Activités de plaidoyer** visant à maintenir le paludisme à un niveau de **priorité élevé**
4. **Encadrement administratif des mécanismes du Partenariat**
5. **Évaluation des progrès**

Les domaines dans lesquels le Secrétariat peut « dispenser des conseils professionnels » doivent être clairement identifiés, afin d'éviter tout dédoublement ou chevauchement avec les rôles des partenaires.

Modification :

Le Secrétariat bénéficiera de connaissances spécialisées, afin d'assurer une interface efficace/la gestion des connaissances et la réalisation des activités ci-dessus.

Cadre opérationnel - Modification proposée par le groupe de travail

Le cadre opérationnel doit :

(a) éviter l'insertion de toute disposition ou formulation spécifique dans le cahier des charges du groupe de travail

(b) inclure une table des matières, afin de garantir la prise en compte des questions clés dans chaque cahier des charges, par exemple le domaine d'intervention du groupe de travail, le processus de sélection des dirigeants, les critères de performance des dirigeants du groupe de travail, les procédures de renouvellement et de révocation des dirigeants, etc.

(c) les groupes de travail doivent soumettre leurs cahiers des charges au Conseil, à des fins d'examen et de validation, et mettre à jour ces documents dans un délai maximal de trois ans ou plus fréquemment si nécessaire.

Cadre opérationnel

Suppression :

- Tous les groupes de travail du Partenariat RBM à la recherche d'un consensus sur les bonnes pratiques (CMWG, Communication, MERG, MIP, Ressources et WIN) sont coprésidés par l'OMS. Le groupe de travail élira un second coprésident, qui n'est pas membre du groupe d'intérêt multilatéral. Si l'OMS renonce à sa fonction de coprésidence d'office, elle doit en informer le Secrétariat par écrit.

Cadre opérationnel

MODIFICATION :

Tous les membres du Conseil peuvent participer aux différentes réunions du Comité exécutif.

Cadre opérationnel

L'architecture et le fonctionnement des groupes de travail seront examinés lors d'une évaluation externe puis lors d'une retraite du Conseil prévue au premier semestre de l'année suivante.

Implications financières :

- À définir en fonction de l'évaluation externe.
- Des fonds doivent être collectés en vue de la retraite du Conseil (~200 000)

Cadre opérationnel

Prochaines étapes :

1. **Modifier le cadre opérationnel en fonction des recommandations du Conseil**
2. **Déterminer l'architecture finale des groupes de travail suite à l'évaluation externe et à la retraite du Conseil proposée au premier semestre 2009**

Évaluation externe

Appel d'offres ouvert et compétitif en vue d'une évaluation complète de qualité bénéficiant à l'ensemble du Partenariat, fournissant une analyse rétrospective et prévisionnelle du Partenariat et de ses activités et permettant de soumettre une demande d'extension du délai de réalisation à la Banque.

Implications financières : Au minimum 400 000 dollars US pour la réalisation de l'évaluation externe comprenant des études de cas nationales

Évaluation externe

Prochaines étapes :

1. Finalisation du cahier des charges, avec le soutien du Sous-comité de la performance
2. Lancement d'un appel d'offres ouvert d'ici janvier 2009 (par le Secrétariat)
3. Identification des sources de financement pour l'évaluation externe (par le Directeur exécutif)

Procédures et politiques de gestion des conflits d'intérêt (CI)

Le Conseil a approuvé la proposition du groupe d'intérêt consacré au secteur privé visant à reporter l'adoption des Procédures et politiques de gestion des conflits d'intérêt du Partenariat RBM à la prochaine réunion du Conseil d'administration prévue en mai 2009, afin de permettre un examen approfondi et une révision des procédures et politiques proposées.

Décisions relatives au DMAP

Le Conseil d'administration du Partenariat RBM :

- 1) se réjouit du fait que la 18ème réunion du Conseil d'administration du Fonds Mondial ait abouti à la décision d'héberger et de gérer la première phase du DMAP**
- 2) Accepte l'invitation du Conseil du Fonds Mondial à coopérer activement avec le Fonds Mondial et UNITAID, afin de faciliter le lancement et la mise en œuvre de la première phase du DMAP, et à devenir membre à part entière du Comité spécial chargé de superviser les préparatifs du DMAP jusqu'à la prochaine réunion du Conseil du Fonds Mondial. Le Conseil d'administration du Partenariat RBM demande donc au Directeur exécutif (ou à son suppléant) de représenter le Partenariat RBM au sein de ce Comité.**
- 3) Accepte que le soutien nécessaire au lancement et à la mise en œuvre du DMAP soit assuré par une coordination conjointe d'experts, conformément au cadre conceptuel du Fonds Mondial sur le DMAP, en s'appuyant sur les mécanismes existants du Partenariat RBM, conformément aux recommandations du groupe d'action sur le DMAP**
- 4) Exprime sa gratitude au groupe d'action sur le DMAP et aux nombreux partenaires ayant contribué, par leur action, à la résolution des problèmes liés à la mise en œuvre du DMAP et demande la dissolution immédiate du groupe d'action sur le DMAP**

Forum 2011

Chaque groupe d'intérêt doit soumettre ses propositions concernant le groupe d'action sur l'organisation du Forum 2011 au Secrétariat dans un délai d'une semaine.

Prochaines étapes :

Après avoir examiné les contributions des différents partenaires, le groupe d'action devra élaborer un document de réflexion et le soumettre lors de la 16^{ème} réunion du Conseil, afin de répondre aux questions suivantes :

Quel est l'intérêt d'un forum ?

Les ressources financières nécessaires sont-elles disponibles ?

Dans quel délai la tenue ou non du forum doit être décidée?

16^{ème} réunion du Conseil d'administration du Partenariat RBM

Lieu : Genève, Suisse

Dates provisoires : 13 mai (information), 14 et 15 mai 2009 - 16^{ème} réunion du Conseil d'administration du Partenariat RBM